



UNICEF

Forum : Fonds des Nations unies pour l'enfance

Question : Comment continuer à mener des politiques vaccinales efficaces face à la désinformation et dans un contexte international et budgétaire tendu ?

Soumis par : Etats-Unis

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance,

Guidé par les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies,

Rappelant la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), traité international adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989 et ratifié par 196 États, qui énonce le droit à la santé, le droit inhérent de chaque enfant à la vie, à la survie et au développement (article 6), ainsi que le droit de jouir du meilleur état de santé possible (article 24),

Soulignant l'importance des efforts de vaccination à l'échelle mondiale, le vaccin constituant un élément essentiel de la sécurité sanitaire mondiale et de la protection des populations les plus vulnérables et l'importance particulière de la vaccination des enfants pour prévenir les maladies graves, et ce, partout dans le monde,

Reconnaissant que le Programme élargi de vaccination (PEV), action menée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), a permis qu'en 2024, 89 % des nourrissons à travers le monde reçoivent au moins une dose du vaccin contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche (DTC), et 85 % l'intégralité des trois doses recommandées,

Conscient que la désinformation et la méfiance sont « aussi dangereuses qu'une maladie », selon l'UNICEF, et que leur propagation rapide constitue une menace imminente pour la santé publique,

Considérant que, selon l'UNICEF, la vaccination permet de prévenir chaque année entre 3,5 et 5 millions de décès provoqués par des maladies telles que la rougeole, la diphtérie, la coqueluche et la poliomyélite,

Préoccupé par la non-vaccination de 14 millions de nourrissons l'année dernière, les exposant à des risques évitables de maladies graves et de décès,

Conscient que les contraintes budgétaires et les difficultés logistiques, notamment dans les zones de conflit ou d'urgence humanitaire, continuent de limiter l'accès aux vaccins essentiels pour de nombreux enfants,

Invite les États membres et les organisations internationales à mettre en œuvre les actions suivantes pour renforcer les programmes de vaccination des enfants et lutter plus efficacement contre la désinformation :

1. *Encourage* les États, avec l'appui volontaire de l'UNICEF, des ONG et des fondations privées, à développer des campagnes d'information à destination des parents afin de lutter contre la désinformation en matière de santé des enfants et de promouvoir le droit des enfants à la santé ;

a. Encourage les États, en partenariat avec des acteurs privés, des fondations et des ONG, à utiliser les réseaux sociaux, les médias et les plateformes numériques afin de diffuser des informations fiables et scientifiquement fondées sur la vaccination et de contrer activement la propagation de fausses informations ;

b. Recommande que l'UNICEF, les ONG et les fondations internationales soutiennent, lorsque les États le souhaitent, la formation des personnels de santé et des enseignants afin de répondre aux questions des familles et de partager des connaissances sur les vaccins, notamment dans les pays disposant de ressources limitées ;

2. *Affirme que* chaque État demeure responsable de la mise en œuvre de ses politiques vaccinales et insiste sur la pleine souveraineté des États dans la définition de leurs priorités sanitaires nationales ;
3. *Soutient* la mise en place de programmes de formation en vaccination, réalisés par des professionnels de santé qualifiés désignés par l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), visant à former le personnel médical local à la distribution sécurisée et à grande échelle des vaccins dans les pays disposant d'un accès limité à ces formations, afin d'élargir l'accès des enfants à la vaccination, de renforcer les systèmes de santé nationaux et d'augmenter la confiance des populations dans les vaccins ;
4. *Souligne* l'importance des initiatives internationales existantes, telles que le Programme élargi de vaccination et l'initiative « Vaccins pour tous », tout en rappelant que la participation des États à ces initiatives demeure volontaire ;
5. *Recommande* aux États membres de prioriser une vaccination plus étendue des enfants dans leurs stratégies de santé publique, selon leurs capacités budgétaires nationales, afin de reconnaître la vaccination comme un investissement essentiel pour

la stabilité sanitaire, sociale et économique à long terme ;

6. *Encourage* les États membres disposant de capacités technologiques avancées à partager leur expertise technique et à apporter une assistance fondée sur la technologie aux pays rencontrant des difficultés d'accès aux outils numériques ou à Internet, dans le but de mener leurs campagnes de vaccination ou d'information ;

Décide de demeurer activement saisi de la question.